

On parle de **pratique en collaboration** lorsque les prestataires de la santé pratiquent de concert avec d'autres membres de leur profession ou d'autres professions et avec leurs patients/clients ainsi que leur famille.

**La pratique en collaboration** exige un climat de confiance et d'appréciation mutuelle de manière à ce que les prestataires de la santé puissent sentir qu'ils peuvent recourir les uns aux autres et poser des questions sans craindre qu'on portera sur eux un jugement négatif.



Lorsque les prestataires de la santé travaillent en collaboration ils poursuivent des buts communs et peuvent analyser tout problème qui survient et y chercher des solutions.

Les retombées bénéfiques de **la pratique en collaboration** incluent :

- \* L'utilisation d'un langage approprié lors des échanges entre prestataires ou avec les patients et leur famille;
- \* une compréhension du fait que chaque prestataire contribue à l'équipe ou unité de soins;
- \* un respect manifeste et le développement d'une confiance entre membres de l'équipe soignante;
- \* une manière d'accueillir de nouveaux intervenants pour qu'ils se sentent bienvenus et puissent recevoir l'information dont ils ont besoin pour contribuer à l'équipe;
- \* le recours à des collègues pour chercher des réponses;
- \* une solidarité face aux erreurs et dans la célébration des succès;

Qu'est-ce que ... ?

## La pratique en collaboration

**La pratique en collaboration** peut avoir un impact positif sur certaines problématiques comme :

- \* les temps d'attente
- \* la salubrité des lieux de travail
- \* les ressources humaines de la santé
- \* la sécurité des patients
- \* la situation des services en région rurale ou éloignée
- \* la gestion des maladies chroniques
- \* la santé et le bien-être de la population.